

Le mag de Saint-Sulpice

Le P'tit Saint Su'

... DECOUVRIR ... S'INFORMER ... PARTICIPER ... AIMER ... VIVRE ... à Saint-Sulpice ...

Le BUDGET 2015

Les TRAVAUX

La TAILLE des HAIES et des ARBRES

Les informations communales

La vie des écoles et des associations

Bien d'autres actualités et informations utiles ...

ET

DOSSIERS

La Budget

Les associations utiles
de nos parcs

Copie conforme
à l'original

Edition de Juin 2015

P'tit St Su n° 52



SOMMAIRE

Commune / infos officielles

Etat Civil et informations	p3
Comportement civique	p3
La vie de la commune	p4
Dossier : taille des haies	p8
Dossier : comprendre le budget. ...	p9
Sivomas	p12
La vie dans nos écoles	p13

La vie associative

CCF	p15
CASS	p16
ASSS	p17
Sans Souci	p18
Ris, Chante et Danse	p19
Club de foot	p20
Collembole	p21
Société de chasse	p21

Environnement / Nature

Les animaux utiles de nos jardins.	p22
---	-----

En vrac et autres infos

Informations générales	p23
Les délibérations du Conseil Municipal ..	p24
Bon et agréable été	p24

Mairie



60430 Saint-Sulpice

Horaire d'ouverture

Lundi	9 h 00 à 12 h 00
Mercredi	14 h 00 à 18 h 30
Vendredi	14 h 00 à 18 h 30
Samedi	8 h 30 à 12 h 00

Contact

Téléphone
03 44 81 11 25
Courriel (mail)
mairie.stsulpice@wanadoo.fr

Site internet

www.saint-sulpice-oise.fr

Pour avoir des infos en temps réel
inscrivez-vous à la lettre d'informations
(newsletter)



Le mot du Maire

Voici plus d'un an que le nouveau conseil municipal fonctionne, il a trouvé son rythme de croisière, le deuxième budget a été voté. L'équipe commence à voir se concrétiser les décisions prises :

- Pour votre sécurité : la mise en place de Voisins Vigilants,
- Pour votre information : le site réactualisé de la commune : www.saint-sulpice-oise.fr
- Pour votre confort : des travaux de voirie ont été réalisés :

- Au chemin blanc,
- Aux abords de Crécy.

Et le seront prochainement :

- La restauration du pont du lavoir,
- L'aménagement de la rue des écoles.

Pour le confort des enfants : Le réaménagement de la classe de Madame Laurent.

Maintenant, la réglementation oblige la commune à remplacer le P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) par un P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) et nous amènera à réfléchir prochainement sur l'aménagement du territoire de la commune.

De plus, la commune devra aussi s'engager dans un plan d'aménagement des locaux recevant du public afin de permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, notre village est maintenant rattaché au canton de Chaumont en Vexin et à une nouvelle région : Nord-Pas de Calais-Picardie. Nous serons attentifs aux décisions que vont prendre les nouveaux Conseillers Départementaux et les futurs Conseillers Régionaux.

Dans notre village, l'année 2015 est riche en événements festifs, culturels et sportifs (repas des aînés, carnaval, chasse aux œufs, les 30 ans de l'association sportive, la représentation des chorales Chœur à Cœur et du Pays de Galles, la fête de la musique, la fête communale, les soirées cabaret ...)

Ceci prouve bien le dynamisme de nos associations et je voudrais tout particulièrement mettre à l'honneur l'association sportive qui a fêté ses 30 ans d'existence.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui participent à l'animation du village et je souhaite à tous un excellent été, de vacances, de détente, et pour nos jeunes, réussite aux examens.

Le Maire
André Mélique

Bulletin municipal semestriel, « Le P'tit Saint Su' » n° 52 de juin 2015

Comité de rédaction : Comité de concertation de Saint-Sulpice (60430)

Auteurs des articles : (AM)André Mélique, (BB)Brigitte Baux, (CB)Christine Baux, (CB)Christine Brot, (CS)Christelle Szyszka, (MD)Michèle Dhez, (MM)Myrène Mouze, (NL)Nicole Laurent, (NM)Nivelle Madigat, (OM)Olivier Ousselle, (OD)Olivier Doustet, (PV)Philippe Van Der Haegen et (SM)Sylvie Messon, qui sont, seuls, responsables de leurs articles

Création graphique, illustrations et mise en page : Michèle Ousselle

Credit photos : Christian Baux, Christine Brot, FC32, Michèle Dhez, Nicole Laurent, Michèle Ousselle, Christelle Szyszka,

Philippe Van Der Haegen et illustrations internet

Impression par : Polyservelec - Beauvais



ETAT CIVIL

MM

Bienvenue  dans ce monde

- ♦ Luna LE JOLY, née le 03 janvier 2015
- ♦ Chloé HUNOLD GIOVANINI, née le 19 janvier 2015
- ♦ Liam DA SILVA GILLOT, né le 25 mars 2015
- ♦ Clarisse FRASSI, née le 01 mai 2015
- ♦ Timéo DENICOURT, né le 10 mai 2015

Reposez  en paix

- ♦ Camille ANNOEPEL, décédé le 30 décembre 2014
- ♦ Sony YIN, décédée le 28 février 2015

Départ  à la retraite

- ♦ Gérard BRAUD, le 31 août 2015

Un grand MERCI pour le service rendu et nous te souhaitons une excellente retraite !



OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ

Du lundi 13 juillet au samedi 8 août 2015 inclus, la mairie sera ouverte uniquement :

⇒ Les lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 12h00

Et elle sera fermée :

⇒ Du 10 au 17 août 2015 inclus

PERSONNE ISOLÉE

L'été arrive et la canicule peut-être aussi. Nous vous remercions d'être attentifs aux personnes isolées proche de chez vous. N'hésitez pas à nous signaler toutes difficultés.

Médailles  du travail

- ♦ Véronique ROUSSEL, médaille Or
- ♦ Patrick GAUTIER, médaille Grand Or



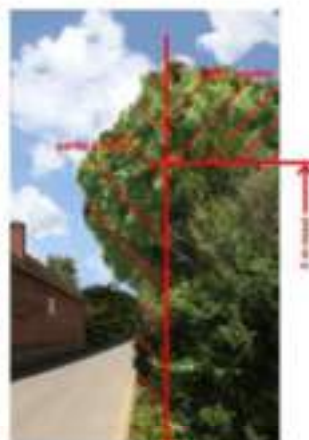
COMPORTEMENT CIVIQUE

OM

La commune et la commission environnement vont entreprendre une campagne concernant la taille des haies et des arbres dans notre village. Si la grande majorité des St sulpiciens taille régulièrement leur haie, il y en a d'autres qui attendent... attendent... et, pendant ce temps là, la végétation pousse et peut occasionner une gêne pour les piétons et les véhicules.

Nous avons donc relevé, dans tout Saint-Sulpice, les quelques plantations gênant cette circulation et, si vous n'avez pas été averti verbalement, un courrier sera déposé dans la boîte aux lettres vous demandant de tailler vos haies ou/et vos arbres.

Nous savons que ce genre d'intervention est désagréable pour celui qui le reçoit, cependant cela est nécessaire afin que toutes et tous puissions circuler sans aucune gêne.



Taillage des haies

Nous vous remercions pour cet acte civique et particulièrement tous ceux qui taillent spontanément leur plantation.

Voisins Vigilants



Le 19 février 2015, à la salle des fêtes Maurice Breton de Saint-Sulpice, se sont réunis les habitants intéressés par la sécurité du village, avec la participation de la gendarmerie représentée par l'adjudant-chef Klémer.

Plus de vingt personnes se sont engagées dans la démarche de la participation citoyenne pour contribuer à la surveillance de notre village. Dès les accords préfectoraux, une

réunion de travail sera organisée.

Si d'autres personnes sont sensibilisées par ce sujet, elles peuvent se faire connaître en mairie.

La municipalité remercie l'ensemble des personnes qui se sont engagées dans cette action.



Commémoration du 8 mai 1945



La cérémonie du 8 mai s'est tenue sous la présidence de M Douchet, en l'absence de M Le Maire, avec la présence assidue des enfants des écoles et de leurs enseignantes, de M Tournel représentant les anciens combattants, des conseillers municipaux et des habitants pour commémorer le 70ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.

Malgré la période de vacances, quelques enfants et des anciens élèves sont venus soutenir les chants dirigés par Arlette et qui a ensuite encouragé l'ensemble du public à chanter la Marseillaise.

Un grand merci à tous les acteurs, petits et grands.





Afin de mieux comprendre ce budget, vous pouvez lire le dossier spécifique en page 9

SECTION FONCTIONNEMENT : 1 086 159 € (72%)

DEPENSES			RECETTES		
FOURNITURES ET SERVICES	249 850 €	23%	PRODUITS DES SERVICES DIVERS	3 500 €	0%
CHARGES DE PERSONNEL	87 756 €	8%	IMPOTS LOCAUX	262 370 €	24%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 400 €	1%	TAXES	26 000 €	2%
SYNDICATS - SUBVENTIONS	212 500 €	20%	D.G.F.	112 600 €	10%
CHARGES FINANCIERES	27 000 €	2%	DOT. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	84 500 €	8%
INVESTISSEMENTS AUTOFINANCEMENT	122 246 €	11%	PRODUITS FINANCIERS	5 494 €	1%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	356 407 €	33%	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	18 971 €	2%
DEPENSES IMPREVUES	17 000 €	2%	REPORT ANNEE N-1	572 725 €	53%
TOTAL DEPENSES	1 086 159 €	100%	TOTAL RECETTES	1 086 159 €	100%

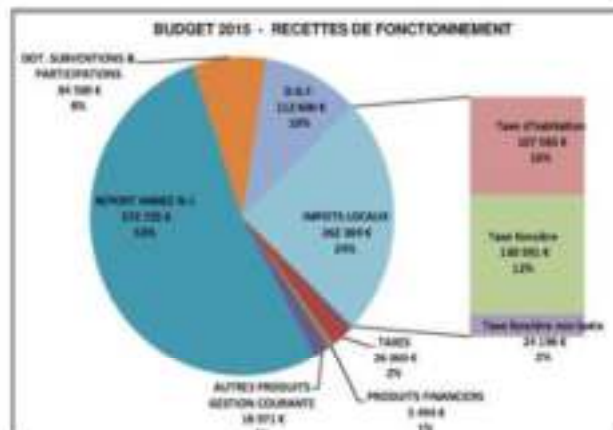
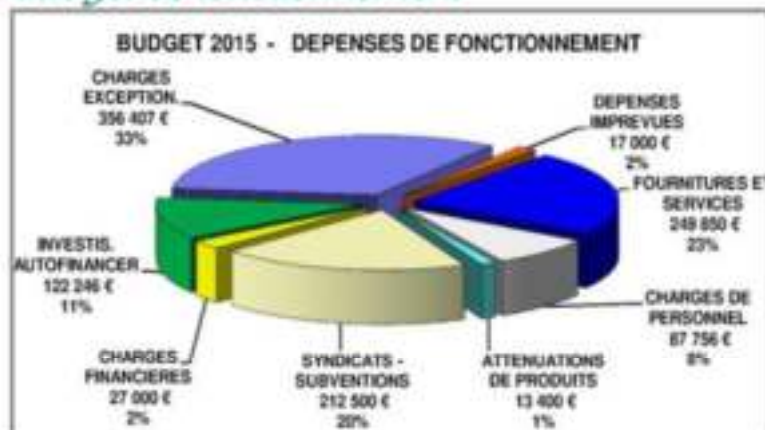
SECTION INVESTISSEMENT : 419 443 € (28%)

DEPENSES			RECETTES		
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	58 000 €	14%	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	122 246 €	29%
RESTAURATION PONT DE LA VALLEE	73 200 €	17%	DOT. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	91 710 €	22%
MAISON DES SŒURS	142 000 €	34%	FCTVA + TAXES	46 512 €	11%
REHABILITATION CLASSE CE2 + SOLDE CP	44 814 €	11%			0%
MATERIEL INFORMATIQUE	3 600 €	1%			0%
ISOLATION TOITURE MAIRIE	30 000 €	7%			0%
PROVISION P.L.U.	10 000 €	2%			0%
SALLE LECTURE ECOLE	4 800 €	1%			0%
PROVISION AMENAGEMENT PMR	6 000 €	1%			0%
VOIERIE	21 880 €	5%			0%
AGENCEMENTS DIVERS	13 149 €	3%			0%
DEPENSES IMPREVUES	12 000 €	3%	REPORT ANNEE N-1	158 975 €	38%
TOTAL DEPENSES	419 443 €	100%	TOTAL RECETTES	419 443 €	100%

TAUX D'IMPOSITION

Désignation	Bases en €	Taux					Produits en €
		2013	2014	Moy. Nation.	Moy. Départ.	2015	
Taxe d'habitation	935 500	11,17%	11,39%	23,95%	23,67%	11,50%	107 583
Taxe foncière	566 800	23,04%	23,04%	20,20%	26,07%	23,04%	130 591
Taxe foncière non bâtie	52 600	46,00%	46,00%	48,53%	54,28%	46,00%	24 196
Total							262 369

Budget de fonctionnement

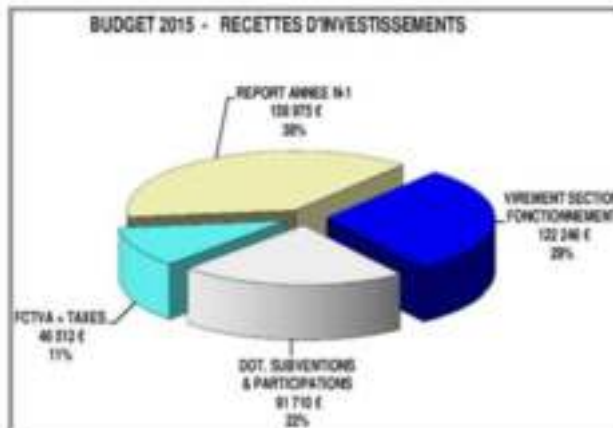
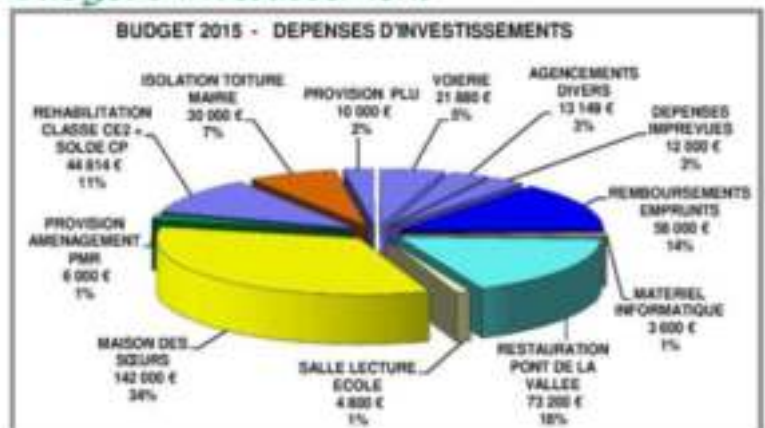


En terme de budget de fonctionnement, le poste « fournitures et services » est principalement impacté par trois postes qui sont l'énergie (électricité - chauffage), l'entretien des voiries et des bâtiments. Les montants de ces postes sont de 30 000€ pour l'énergie et 60 000€ chacun pour les voiries et les bâtiments. Afin de diminuer notre consommation d'énergie, nous avons adhéré à un programme d'analyse des coûts électriques initié par le Conseil Départemental dans le but de réaliser des économies. Pour l'entretien, il est prévu la réfection des joints du mur de l'école primaire, la réfection des grilles et portails, le gravillonnage de certaines routes et la remise en état de certaines voiries.

Dans le poste « Syndicats - Subventions », la contribution au SIVOSAS (scolaire et périscolaire) s'élèvent à 150 000€. Notre objectif pour 2015 est de diminuer cette participation en répartissant mieux les coûts entre les communes et/ou en diminuant le coût de certaines prestations extériorisées.

Le montant de 356 407€ (charges exceptionnelles) correspond sensiblement à notre épargne cumulée sur plusieurs années (voir dossier initiation budgétaire). Celle-ci sera partiellement utilisée lors des travaux et investissements qui seront réalisés sur 2016 et 2017 et après l'obtention de subventions.. Ces travaux concernent les domaines de la sécurité routière, les voiries, l'urbanisme et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Budget d'investissement



Des investissements 2014 restent à réaliser, notamment l'acquisition de la maison des sœurs et la rénovation du pont de la Vallée pour lequel nous avons obtenu une subvention.

Pour 2015, il est prévu de continuer le programme d'isolation des classes et de la salle de lecture. Dans le cadre du remplacement de la canalisation dans la rue des écoles, nous profitons de ces travaux pour réaliser des compléments de bordures et caniveaux afin de matérialiser le cheminement piéton et de remplacer la couche de roulement en enrobé.

Nous avons également commencé à provisionner le coût du Plan Local d'Urbanisation (obligation loi ALUR) et la mise aux normes de bâtiments pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).



Travaux réalisés

- ⇒ reprise des bordures et accotements en bas de la rue des Ecoles, pour parfaire la gestion des eaux pluviales de voirie, notamment lors de fortes précipitations.

Travaux à réaliser

- ⇒ restauration partielle du Pont du Lavoir en bas de la rue de la Vallée,
- ⇒ remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue des Ecoles par le Syndicat des Sources de Silly-Tillard,
- ⇒ réfection de la voirie, mise en place de bordures et de caniveaux sur une partie de la rue des Ecoles après les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable,
- ⇒ rue des Ecoles, zone en bas du terrain de football :
 - remplacement de la clôture avec la suppression de la haie existante,
 - mise en place d'un pare-ballons,
 - continuité du trottoir piétons entre le lotissement de la Brosserie et l'accès parking salles des fêtes,
 - continuité de l'éclairage public parallèle au trottoir,
 - mise en place d'une petite haie vive entre la voirie et le trottoir piétons.
- ⇒ traitement de surface par un gravillonnage de certaines parties de voiries,
- ⇒ remplacement de la porte-fenêtre existante et remplacement d'une partie de l'isolation par l'intérieur de la salle de lecture (y compris des reprises d'électricité et de finition),
- ⇒ rénovation de la classe de Madame LAURENT (école primaire) :
 - remplacement des menuiseries extérieures et mise en place de volets roulants,
 - réduction du nombre d'ouvertures existantes en façade,
 - isolation des façades par l'intérieur,
 - modification des installations électriques et de chauffage,
 - finition intérieure des surfaces verticales en façade.



Chorales « Chœur à cœur » et « Trelawnyd Male Voice »

La commune de St Sulpice a la chance d'avoir parmi ses habitants, le chef de chœur de la chorale Chœur à Cœur du Pays de Thelle.

Dans le cadre des échanges de chorales, l'ensemble «Chœur à Cœur» avait invité une chorale du Pays de Galles «Trelawnyd Male Voice» composée

uniquement d'hommes.

Notre église, archicomble, a accueilli l'ensemble des choristes qui ont réalisé une excellente prestation et ravi un public nombreux.

Un grand merci à Jean-Louis Ruellan, à ses choristes et à la chorale du Pays de Galles.





Texte réglementaire

Le code traitant de ce sujet est le « **code civil** », article 671 :

- S'il y a une réglementation communale ou un usage local, ce sont eux qui s'appliquent, sinon c'est le Code Civil.
- à défaut d'usage reconnu, il faut respecter les distances légales, à savoir :
 - pour les plantations destinées à dépasser 2 m de hauteur : une distance de 2 m au moins de la limite séparative,
 - pour les plantations ne devant pas dépasser 2 m de hauteur : une distance minimale de 0,50 m,
 - il en résulte qu'on peut planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 m, à condition de l'émonder régulièrement à cette hauteur.

Et l'article 673 :

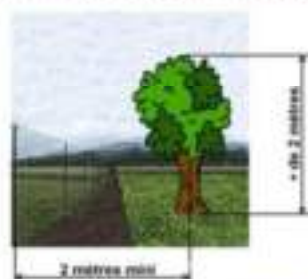
- tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le fond voisin.
- votre voisin peut donc exiger que vous élaguez les branches de vos arbres qui surplombent son fond et cela même si l'élagage risque de faire mourir l'arbre (Cass. civ. 3, 16.1.1991 JCP 1991 p. 272)
- mais celui chez qui dépassent les branches ne peut pas les couper lui-même.
- on a le droit de couper en limite séparative les racines des arbres voisins qui la dépassent.

Pour les chemins ruraux, c'est le « **code rural** » qui s'applique, notamment l'article D161-24 :

- Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.
- Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.



limite de propriété
Taille des haies



Pour en savoir +

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F614.xhtml>
<http://arbre.org/blogjuridique/index.php>
http://nature.jardin.free.fr/plantation_reglementation.html

Dans la pratique

Compte-tenu qu'il n'y a pas d'arrêté municipal sur le sujet, c'est le « **code civil** » qui s'applique.

L'autorité communale veillera particulièrement au respect de la taille des haies et des arbustes **à la limite de la propriété**. Bien évidemment nous ne vérifierons pas au millimètre près.

Ceci étant, une haie taillée et les arbres élagués, permettent le passage sans difficulté des piétons sur les trottoirs et des véhicules sur les voies.

Nous remercions d'ailleurs tous les St sulpiciens (ennes) qui taillent leurs haies d'une manière spontanée sans que l'on soit obligé de leur rappeler ces règles.



Le budget communal comporte une série de documents parmi lesquels on distingue principalement (voir les pages 5 et 6) :

- ⇒ le **budget primitif** ou **prévisionnel** : Son élaboration et son adoption constituent une phase essentielle de la gestion de la collectivité. Il traduit en effet les orientations de la commune et détermine les moyens à mettre en œuvre. C'est également l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses ou recettes votées par le Conseil Municipal sur une année civile,
- ⇒ les **décisions modificatives** : Ceux sont des délibérations du Conseil Municipal autorisant le Maire à effectuer des recettes ou des dépenses complémentaires. Le nombre de ces décisions modificatives n'est pas limité. Elles peuvent être adoptées à tout moment après le vote du budget primitif. Elles modifient ponctuellement le budget initial,
- ⇒ le **budget supplémentaire** ou **annexe** : Aménagement d'un lotissement par exemple,
- ⇒ le **Compte Administratif** : Ce dernier est très important car il constitue l'arrêt officiel des comptes. Il retrace les mouvements des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice clos. Le Conseil Municipal donne quitus ou pas chaque année au Maire. Il doit être à l'identique du Compte de Gestion tenu par le Percepteur (Trésor Public).

Chaque budget doit être présenté au vote du Conseil Municipal à l'équilibre (Recettes = Dépenses).

Elaboration du budget

Les **élus et le secrétariat** élaborent ensemble ce budget, en s'efforçant de contrôler les dépenses et les recettes pour aboutir à l'équilibre.

Il est le **reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal**, par exemple la construction d'une école. D'autres éléments ne sont pas maîtrisables, tels que les dotations de l'Etat, les subventions à projet, les dépenses liées à l'augmentation du coût de la vie et un certain nombre de dépenses obligatoires (personnel, entretien du patrimoine, charges liées aux écoles, charges liées à la dette).

Néanmoins, le montant des dépenses ou des recettes peut varier en fonction des choix de programmation. Ces éléments sont évoqués lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Les décisions modificatives permettent en cours d'année de réajuster les prévisions du budget primitif, en autorisant éventuellement de nouvelles dépenses et recettes.



Il est **établi en mars** (sauf les années d'élection). Les services de l'Etat transmettent la notification des bases fiscales et la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) fin février. Ces deux éléments constituent l'essentiel des recettes de fonctionnement de la Commune. C'est à ce moment que le Conseil Municipal décide des taux des taxes locales qui correspondent à l'équilibre budgétaire qu'il adopte.



Exécution et contrôle du budget

L'Etat exerce un **contrôle** sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public (Percepteur), du Préfet et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité.



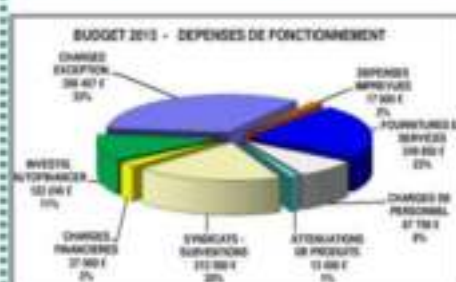
La commune a obligatoirement son **compte bancaire au Trésor Public** lequel n'accepte aucun découvert. En sa qualité d'ordonnateur*, le **Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes**, dans la limite du budget prévisionnel qui a été voté par les membres du conseil municipal. Il ne peut pas manipuler d'argent, ni en liquide, ni par chèque. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont établis par le Secrétariat et visés par le Maire ou les Adjointes au Maire délégués aux finances. Toutefois, c'est le Percepteur (Trésor Public) qui dispose seul de l'accès au compte et qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

*Ordonnateur : il donne l'ordre d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes, mais ne peut pas manipuler les fonds publics.

Composition du budget

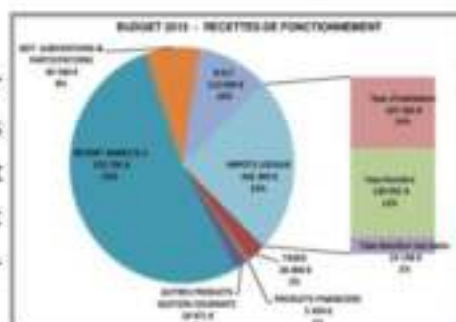
Il est divisé en **deux parties** : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le fonctionnement (dépenses et recettes) :



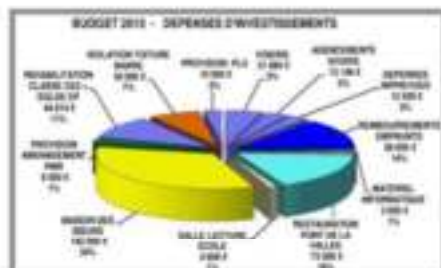
Les **dépenses** de fonctionnement sont les dépenses de gestion courante avec l'entretien des rues, des espaces verts, des bâtiments communaux, l'achat de fournitures diverses, etc..., les salaires et charges sociales du personnel, les charges liées à l'action sociale, à l'enseignement et périscolaires, aux subventions aux associations et des intérêts sur les emprunts contractés dans la section investissement.

Pour établir le budget de fonctionnement, il faut connaître en premier quelles seront les **recettes**. Elles se composent pour l'essentiel des impôts locaux (taxes habitation et foncière), de diverses taxes, des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement par exemple). Une fois que le montant des recettes est estimé, les dépenses de fonctionnement peuvent être prévues.

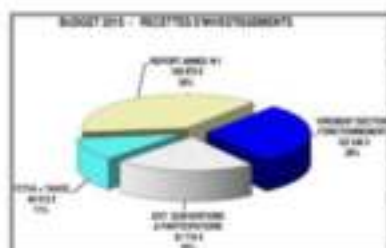


L'investissement (dépenses et recettes) :

Ce sont toutes les **dépenses** de la commune destinées à réaliser des équipements (construction d'un bâtiment ou la réfection d'une route).



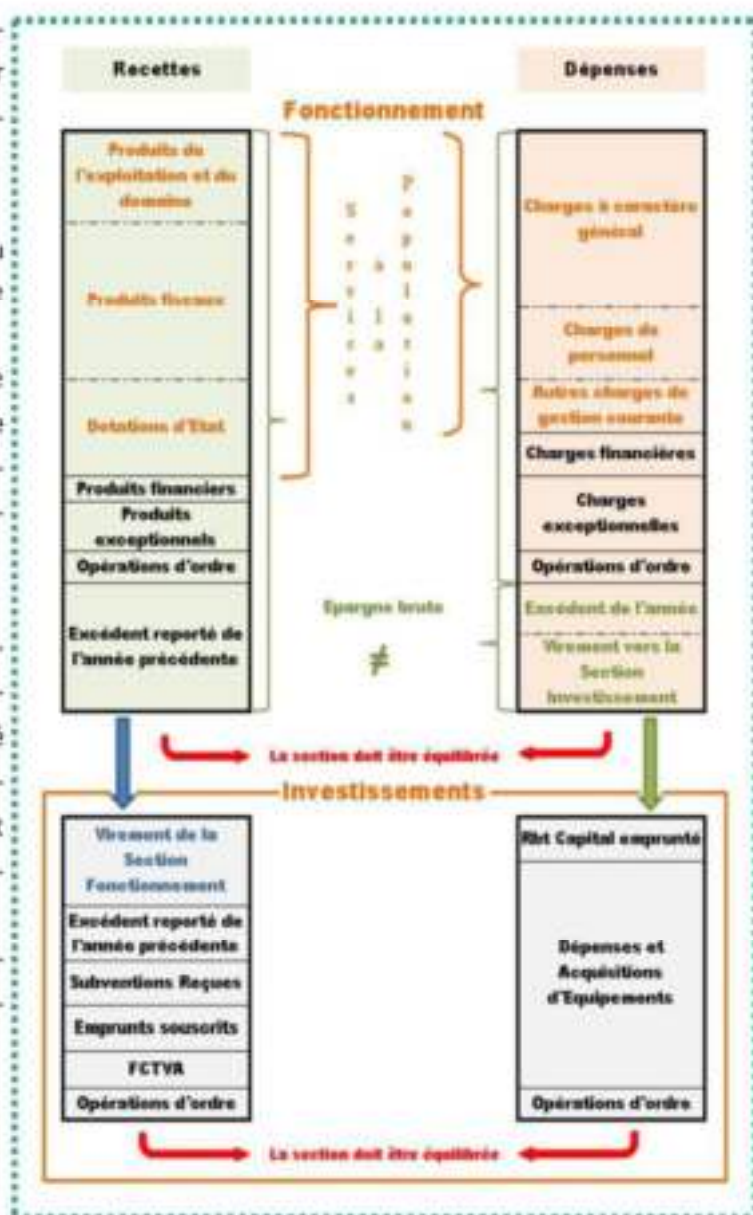
Les financements de la collectivité dépendent de l'excédent du budget de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses). Le budget d'investissement est donc élaboré après le budget de fonctionnement.



visager de nouveaux équipements.

Le remboursement de l'emprunt se fait pour le capital dans la section investissement, et pour les intérêts dans la section de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement est partiellement transféré en **recette** d'investissement et permet à la collectivité d'en-



Pour investir, une commune a deux possibilités :



- 
Par autofinancement : il faut que la commune dégage un excédent de fonctionnement (épargne). Pour cela, soit elle a suffisamment de recettes par rapport à ses dépenses, soit elle réduit son train de vie et limite ses dépenses de fonctionnement pour dégager un excédent, soit elle augmente les impôts locaux.
- Par l'emprunt** : La Commune peut emprunter uniquement pour financer leurs dépenses d'investissement, elle s'adresse aux banques pour financer ses investissements.
 



Certains investissements ouvrent droit à l'obtention de subventions de la part de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Départemental ou sur les réserves parlementaires. Pour obtenir ces subventions, la Commune doit motiver sa demande en élaborant un dossier.



Le juste prix des prestations scolaires

Tout d'abord, qu'entendons-nous par « **Juste Prix** » :

- est-ce le prix facturé aux parents ?
- le coût de revient ?
- le reste à la charge des communes ?

Commençons par donner une définition des 2 dernières expressions :

- Le **Coût de Revient** (colonnes verte/bleue dans le tableau) est la somme des coûts nécessaires pour la réalisation d'un bien ou d'un service. Prenons comme exemple un repas servi à la cantine, ce coût de revient est composé :
 - des plats préparés,
 - du temps de la directrice qui reçoit les inscriptions des parents et qui effectue la commande au fournisseur des repas,
 - du temps des personnes qui encadrent les enfants,
 - de l'électricité, de l'eau, de l'amortissement du matériel (fours, réfrigérateurs, ...), etc...
- Le **Reste à Charge Communale** (colonnes rose dans le tableau) est la valeur de la prestation qui n'est pas payée par l'utilisateur de la prestation (les familles) et que la collectivité prend en charge (montant identique pour toutes les communes adhérentes au Sivosas). C'est une redistribution de l'impôt.



Centre scolaire de Montreuil en Artois

Voici le tableau des coûts détaillés (en €) des prestations du SIVOSAS :

Prestations	Unité	Nombre d'unités ANNUEL	Coût de revient TOTAL	Coût de revient unitaire	Reste à charge communale TOTAL	Reste à charge communale unitaire
Cantine	Repas	17 716	141 291	7,98	68 316	3,86
Garderie Matin	Heure	4 848	13 346	2,75	2 336	0,48
Garderie Soir	Heure	5 499	18 653	3,39	5 339	0,97
Mercredi Après-Midi	Heure	2 801	11 454	4,09	4 945	1,77
Vacances Matin	Heure	4 192	19 236	4,59	8 578	2,05
Vacances Après-Midi	Heure	5 180	24 086	4,65	12 793	2,47

La réforme des rythmes scolaires (suite)

La commission de suivi des rythmes scolaires composée des représentants de parents d'élèves, des directeurs d'école, de la directrice du centre de loisirs, des membres du bureau du SIVOSAS a fait une proposition qui s'appuie sur 8 mois de retour d'expérience.

Cette proposition est une modification des jours de NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) pour certaines classes sans modifier les horaires.

Cela devrait permettre, entre autre, d'avoir :

- les jours NAP de la classe PS (Petite Section) mieux adaptés par rapport à la fatigue des enfants,
- la possibilité de levers échelonnés pour les enfants en PS,
- les maternelles qui restent dans leur classe pendant les NAP.

PROPOSITION de planning hebdomadaire des 2 séances de 1h15 de NAP par classe

NAP à Saint Sulpice de 15h30 à 16h45 / NAP à Abbecourt de 15h45 à 17h00

(Elle a eu un avis favorable du comité syndical du SIVOSAS et a été transmise à l'inspectrice de l'Académie de l'Oise)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Classe MS/GS	Classe PS	Classe MS/GS	Classe PS
Classe CP/CE1	Classe CE1/CE2	Classe CP/CE1	Classe CE1/CE2
Classe GS/CP	Classe CM1/CM2	Classe GS/CP	Classe CM1/CM2
	Classe CE2/CM1		Classe CE2/CM1

Caractères en noir et fond bleu = école de Saint-Sulpice / caractères en rouge et fond rose = école d'Abbecourt



Les plantations



Au mois d'avril,



nous avons planté dans des petits pots les **graines de capucines** que nous avions ramassées à l'automne. Nous avons observé leur croissance.

Nous avons ensuite repiqué les jeunes pousses dans les parterres de la cour de l'école.

Les élèves du CP/CE1 ont fait la même chose. Nous attendons maintenant la floraison avec impatience.

Une journée sportive



Mercredi 13 mai nous avons fait une journée d'**athlétisme** avec les classes de Mme Giboin (CM1/CM2) et de Mr Judenne (CE2/CM1).

Nous avons fait de la course de vitesse, de la course de haies, de la course de relais, du triple bond, du lancer de poids, du lancer de vortex et des

jeux collectifs comme la thèque ou la balle aux prisonniers.

A midi, nous avons piqué-niqué sur le stade. La journée s'est très bien passée sans pluie et avec le soleil.

Le voyage scolaire



Pour la sortie de fin d'année, nous nous rendrons le 11 juin au **château**

d'**Auvers sur Oise** avec les élèves de la classe de CM1/CM2.



Une visite spéciale

Lundi 30 mars, nous avons eu la visite de la **Compagnie des Plumés**. Nous les connaissions déjà un peu car la maîtresse nous a montré une vidéo de leur spectacle et nous avons regardé leur site internet. Diane et Juan sont venus nous présenter leur métier. Ce sont des artistes. Ils nous ont d'abord expliqué que pour



devenir artiste de cirque, il fallait aller

dans une école spéciale où l'on travaille le matin, et l'après-midi, on apprend le cirque. **Diane** et **Juan** nous



ont présenté un numéro avec **Bobby** (le chien), et nous avons rencontré deux de leurs poules. Toutes leurs poules ont un nom amusant, alors avec la maîtresse, nous avons décidé de leur fabriquer une poule que l'on a appelé **Aglaé**, ils étaient très contents de notre cadeau. Nous avons beaucoup aimé cette rencontre !



Toute l'équipe de la Compagnie des plumés Bobby, les fauconniers, Diane et Juan ont travaillé avec les élèves de la classe de Charlotte !!!
et un grand merci pour la jolie poule Aglaé.

Merci beaucoup à la Compagnie des plumés pour cette visite très chaleureuse et très instructive!



Le pain



Petit Ours Brun a apporté une surprise !



Un grand sac avec deux belles grandes baguettes et un livre et des affiches sur le pain !

Nous avons observé les baguettes et Christine nous a expliqué des nouveaux mots que nous ne connaissons pas toujours !

Croûte, mie, grignes, croûton, alvéoles, tranche, miettes, tartine....

Christine avait apporté du beurre et nous avons pu transformer nos tranches de pain en délicieuses tartines beurrées !



tartinier le beurre sur la tranche de pain !



Nous savons du résultat... nous déguster nos tartines en nous servant de nos différents sens !



regalés !



Nous avons travaillé avec les lettres du mot pain et nous avons décoré les lettres du mot pain !

Le poisson d'Avril



Nous avons installé dans la classe un petit coin pour le pain



Nous avons aussi préparé plein de petits poissons en pain de mie avec des emporte-pièces que nous avons cachés derrière la porte de la classe des moyens / grands pour leur faire une farce !



Bon, là on s'applique à découper... c'est sérieux



Et voilà le résultat... un superbe poisson !



Nous attendions les parents avec impatience pour leur crier POISSON D'AVRIL ! et aussi manger nos poissons en pain de mie !

La chasse aux œufs



Le samedi 4 avril, comme de coutume depuis maintenant 4 ans, nous avons organisé notre grande chasse aux œufs dans le parc du château de Crécy.

Malgré un temps incertain 62 enfants étaient présents âgés de 14 mois à 10 ans.

Dans une bonne ambiance, ils sont tous partis avec leur petit panier ramasser les « œufs » cachés, nous ont rapporté leur récolte puis après avoir bu un bon jus de fruit ou de soda, heureux, le sourire aux lèvres ils sont repartis avec un sachet rempli d'œufs et de bonbons en chocolat.

La brocante du 1er mai



Pas de chance cette année, le soleil boudait ...

Et de ce fait les exposants aussi ...

Seulement 72 étaient présents sur 114 inscrits.

Mais la bonne humeur était malgré tout

de la partie et les quelques chineurs courageux ont pu néanmoins faire de bonnes affaires.

Nous remercions toutes les personnes bénévoles qui sont venues nous prêter main forte.

Les manifestations à venir

Le **mercredi 7 octobre** en partenariat avec le théâtre de Beauvais nous vous proposerons un spectacle intitulé **Human Swing Box** qui sera présenté à la salle Maurice breton à 20h00. Un flyer vous sera distribué pour les réservations.

Human



Swing Box

La fête de Noël



La fête de Noël aura lieu le **samedi 12 Décembre à 14h30** à la salle Maurice Breton. Au programme : un spectacle, un goûter et si les enfants sont bien sages, l'arrivée du père Noël avec ses cadeaux !!! Si vous désirez rejoindre l'équipe, rien de plus facile : faites le nous savoir en nous envoyant vos coordonnées à l'adresse mail suivante :

ccf.saintsulpice@gmail.com

ou par téléphone : **06 61 40 48 33**

Dans l'attente de vous revoir, toute l'équipe du comité communal des fêtes vous souhaite de bonnes vacances.

La fête du village



La fête du village aura lieu le **samedi 05 septembre**,

avec au programme :

- ♦ retraite aux flambeaux
- ♦ spectacle au château de Crécy concocté par Culture Animation St Sulpice
 - ♦ Feu d'artifice
 - ♦ Verre de l'amitié

Rendez-vous à la salle des fêtes à 20h30

Comité Communal des Fêtes
Mairie
60430 Saint-Sulpice

☎ 06 61 40 48 33

@ ccf.saintsulpice@gmail.com

Le CASS, ce sont tout d'abord ses 28 adhérents

Ils travaillent selon leurs disponibilités, leurs goûts, leurs compétences et leurs affinités.

Certains se sont retrouvés dans la commission

« **Carnaval** », dont voici l'aboutissement de leur travail : le défilé costumé dans les rues du village...

qui se termine par un spectacle (« le Moyen Age ») et un goûter dans la salle Maurice Breton.



A noter qu'il manque 2 membres sur cette photo...

D'autres ont préféré se réunir pour préparer

la fête de la musique du samedi 20 juin :

Recherche des groupes, planning de la manifestation, le feu de la St Jean et le « cra-cra », le tintamarre des enfants, la buvette, l'intendance, la sécurité, les autorisations préalables, l'information aux habitants, les relations avec les autres associations du village...

D'autres encore choisissent de réfléchir sur la préparation

du spectacle du samedi 5 septembre :

Elaboration du spectacle, scénario, choix des scènes, mise en scène, décors, accessoires, fil conducteur, bande son, recherche des figurants, attribution des rôles, élaboration et essayage de costumes, relations avec le CCF

(retraite aux flambeaux et feu d'artifice, moment de convivialité pour tous autour d'un verre et d'une part de gâteau), autorisations préalables, mise en place des répétitions, sans oublier « l'intendance »...



Certains se penchent déjà sur notre prochaine

**brocante nocturne
du samedi 19 septembre.**

D'autres, indispensables aussi, ont **une âme de bricoleur** et se retrouvent régulièrement pour aménager, ranger, bricoler, créer, trier, restaurer, réparer...

N'en doutez pas, chacune et chacun d'entre nous se réunit dans la convivialité et la bonne humeur et **trouve sa place**, une place indispensable, qui permet au CASS de vivre et de se dépasser chaque année pour animer notre village et proposer des manifestations diverses et variées à ses habitants.

Alors, venez nous rejoindre et venez prendre part à nos activités !!!

Culture Animation Saint Sulpice
22 rue de la gare
60430 Saint-Sulpice

☎ 06 51 52 67 63
✉ cassulpice@aol.com

AGENDA : rappel

20 Juin : Fête de la musique,
5 septembre : spectacle, retraite
aux flambeaux et feu d'artifice,
19 septembre : brocante nocturne.

Le président, Roland Bonpain
et tous les membres de CASS.



Diplôme d'honneur



Le 29 novembre 2014 à l'hôtel du département **Bernard Bens** a été mis sur le devant de la scène lors d'une cérémonie de remise de prix pour l'engagement citoyen.

Il a reçu un diplôme d'honneur pour son engagement au sein de l'ASSS depuis 1988 ainsi que dans d'autres associations. Toute l'équipe de l'ASSS le félicite encore.

Joyeux anniversaire

L'Association Sportive de Saint Sulpice a fêté ses **30 ans** d'existence les 23 et 24 mai 2015. A cette occasion elle a transformé Saint Sulpice en un vaste terrain de jeux suivant le détail ci-après :

- 22 personnes ont participé à la marche nordique,
- 30 personnes ont participé à la Zumba,
- 40 personnes ont participé au tir à l'arc,
- 40 personnes ont participé à l'escalade,
- 50 personnes ont participé au rallye pédestre,
- 20 personnes ont participé au tournoi de tennis de table.



Les participants et les spectateurs qui sont venus voir les différentes animations ont apprécié cette manifestation. Elle a été aussi un succès pour les personnes qui l'ont préparée.

Ce fut aussi un temps fort important de notre association en tant qu'acteur de la vie locale de Saint Sulpice et des communes avoisinantes.

Il faut effectivement souligner que pour cette saison sportive 10 % de la population de Saint Sulpice est adhérente à l'ASSS (91 adhésions pour une population de 957 habitants).



A la santé du sport

A une époque où l'on vante de plus en plus l'influence du bien fait du sport sur la santé, **venez essayer en septembre prochain** une de nos activités dans une ambiance sympathique et décontractée.



Pour l'ASSS, le président
Christian Baux

Association Sportive Saint-Sulpice
5 rue de Noailles
60430 Saint-Sulpice

☎ 03 44 81 18 84

@ christian.baux@orange.fr

www www.asssulpice.franceserv.fr

Sortie dans la baie de Somme ...

le 20 mai dernier... 38 personnes participaient à cette sortie.



Devant la maison de l'oiseau

mique à Cayeux... Et une petite promenade au soleil sur les planches de la plage...

- Depuis le Crotoy, ballade d'une heure à bord du train à vapeur jusqu'à St Valéry-sur-Somme en effectuant le tour de la baie de Somme sur le réseau dit des « Bains de Mer ». Une journée bien remplie et réussie.

Si nous avons eu de la pluie tout au long de la route à l'aller... nous sommes arrivés dans la Baie de Somme sous un soleil radieux qui dura toute la journée

- Le matin, visite de la maison de l'oiseau qui met en scène plus de 300 espèces d'oiseaux,
- A midi, déjeuner gastronomique



Sur les étangs...



Tout le monde descend !...

Les activités du club, c'est tous les jeudis ...

- Un jeudi rando/promenade sur les chemins du village et des villages voisins pendant que dans la salle un autre groupe joue aux cartes et un autre au scrabble...
- L'autre jeudi, une douzaine de personnes hommes et femmes participent à un atelier travaux manuels...
- La bibliothèque est ouverte tous les jeudis après-midi de 14h30 à 18h petite salle Chanterpe.

Plus d'info sur nos activités et sorties !... n'hésitez plus...
03 44 13 02 91

Bonnes vacances à toutes et à tous
La présidente,
Claudine Philippe

Calendrier

Mois	Cartes/Scrabble	Activités
JUIN	le 4 et 18	le 11
Jeudi 25 juin - les anniversaires du 2 ^{ème} trim.		
JUILLET	le 2 et 16	Jeudi 9
VACANCES du CLUB du 17 juillet au 19 août		
Reprise AOÛT	le 20	le 27
SEPTEMBRE	le 3 et 17	le 10
Jeudi 24 sept - les anniversaires du 3 ^{ème} trim.		
OCT	les 8 et 22	1er - 15 - 29
NOV	les 5 et 19	le 12 et 26
Repas de fin d'année - jeudi 3 décembre		
DEC		le 10
17 décembre - les anniversaires du 4 ^{ème} trim.		

Club des Sans Soucis
13 rue des écoles
60430 Saint-Sulpice

03 44 13 02 91
coco.philippe@orange.fr



20 ans !

Cette année a une note très particulière puisque l'association fête ses 20 ans d'existence.

Afin de fêter comme il se doit cet anniversaire, la troupe est en pleine finalisation de son prochain dîner spectacle de type « Cabaret ».

Pour cette occasion nous vous réservons de très belles surprises toujours aussi riches en nouveautés. Quelques nouveaux talents sont venus rejoindre la troupe, alors que d'autres sont partis voguer vers de nouvelles aventures.



Nouveau bureau

Suite à l'Assemblée Générale de ce début d'année, quelques changements au sein du bureau ont eu lieu,

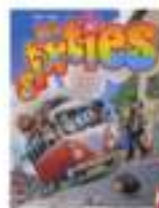
- Présidente : Sylvie MASSON
- Trésorière : Noëlle MODIQUET
- Secrétaire : Mélanie SOMMERMONT
- Membre Conseillère : Arlette VASSAL
- Vice-Président : Éric MASSON
- Vice-Secrétaire : Géraldine BIRDEN

A vos agendas

Les représentations auront lieu les :

- 25, 26 septembre à 20 h 30,
- 2, 3 octobre à 20 h 30,
- et le 27 septembre à 12 h 00.

Nous vous emmènerons faire une balade dans les années sixties, yéyé.



Les réservations se feront à compter du 31 août 2015.

Nous ne manquerons pas de vous informer le moment venu.



Nous vous souhaitons de bonnes vacances et nous vous attendons nombreux à notre prochain spectacle.

A très bientôt

Pour La Troupe
La Présidente,
Sylvie MASSON



Les débutants



Nous avons 2 équipes de débutants qui se sont bien amusées, tout au long de cette saison.

Les poussins



Une équipe qui a bien progressé tout en s'amusant tout au long de la saison, avec du sérieux et une très bonne entente.

Les séniors



C'est une nouvelle équipe qui s'est formée cette année et qui a participé au championnat. Au fil de ces matchs les résultats positifs l'ont emmenée en haut du classement. Avec une bonne entente entre eux.

Les vétérans



On retrouve cette même ambiance et cette collectivité avec sérieux. Un net progrès dans le challenge St Lucien pour cette saison. Avec un bon parcours en coupe consolante St-Lucien jusqu'en 8^{ème} de finale.

Actualités et Avenir

Le Football Club de Saint-Sulpice, son président ainsi que tous les membres, remercient tous les adhérents pour leur présence et leur aide à l'organisation de la soirée annuelle, sans oublier la présence de M. le Maire de Saint-Sulpice et le président d'honneur M. VAN DER HAEGEN Michel, les parents et amis.

Le Football Club de Saint-Sulpice a organisé son premier loto, qui a été une réussite. Il envisage de renouveler cette expérience l'année prochaine.

Le club est composé de débutants, poussins, seniors et vétérans.

Nous recrutons des joueurs dans toutes les catégories ainsi que des dirigeants.

Le FC Saint-Sulpice est un club où règne un bon esprit d'équipe et une bonne ambiance.

Football Club Saint-Sulpice
21 rue du château d'eau
60390 Auteuil

☎ 06 47 65 57 55
✉ ahmed.chaouch@wanadoo.fr

Le compostage

Vous connaissez l'association **Collembole et Cie** qui participe à l'animation des sites de compostage partagé d'Abbecourt et Saint-Sulpice.

L'objectif de l'association est la préservation de la terre nourricière, notamment en favorisant le recyclage des déchets.



Ces sites installés avec la participation de la Communauté de Communes et des mairies regroupent une dizaine de familles dont des parents d'élèves qui viennent rechercher leurs enfants. A la suite des interventions dans les classes, les enfants sont au fait du fonctionnement du composteur et de la vie des vers. Les plantations qu'ils ont pu faire dans la cour de l'école primaire ont bénéficié du compost obtenu.

N'hésitez pas à prendre contact avec Collembole ou les référents du compost partagé : *Christian Baux, Rozenn Lucas ou Louis Monsigna*

Le broyage



L'association fait aussi la promotion du broyage des végétaux qui permet d'éviter les allers et retours au Point Propre, de réutiliser dans son jardin ses tailles, d'avoir du matériau pour le compost et paillage (évite le désherbage et protège le sol).

L'association a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour des branchages jusqu'à 5cm. Il est mis à dis-

position des particuliers moyennant une adhésion annuelle de 30€ et une cotisation journalière (20€ le 1 jour et 10€ les suivants).

Renseignez vous auprès de l'association pour connaître les prochaines dates de démonstration ou vous inscrire dans le réseau des utilisateurs.

Collembole et Cie
Brigitte Samain Dumoulin
28 rue de Gascogne
60000 BEAUVAIS

☎ 06 11 52 55 87
✉ collembole@laposte.net



SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-SULPICE

MB

Le clin d'œil des chasseurs

Un petit clin d'œil des chasseurs de Saint Sulpice grâce à qui nous pouvons contempler une nature riche en gibier, chose qui avait disparu, il y a une dizaine d'années.

La faune sauvage s'est développée par la réimplantation de jeune gibier en période de non chasse, ceci concerne le lapin, le faisan et la perdrix.

L'investissement des chasseurs dans l'aménagement du territoire, notamment avec la pose de points d'agraineage favorise la reproduction du gibier.

De plus la Fédération des Chasseurs de l'Oise nous impose des restrictions en période de chasse :

- interdiction du tir des poules faisanes,
- distribution de bagues pour le prélèvement du lièvre et du chevreuil.

Une bonne gestion avec de faibles prélèvements nous permet de regarder courir un chevreuil ou entendre chanter un coq faisan.

Gibier et chasseurs respectons-les.



Utile / Nuisible C'est une notion assez subjective, prenons un exemple précis : le renard. Certains vont le considérer comme « nuisible » car il mange, entre autres, des lapins ou des perdrix et il transmet la rage. En réalité, son régime alimentaire est surtout constitué de petits rongeurs, de gros insectes et de baies. Et en ce qui concerne la rage, il n'y a que quelques cas déclarés

par an. Et comme tous les prédateurs, il s'en prend aux animaux les moins « vigoureux » comme les animaux malades. Donc dans ce cas le renard est « utile », car il nous débarrasse des rongeurs et des animaux malades.

Comme vous pouvez le constater, suivant l'interprétation que nous avons d'un sujet, nous pouvons le ranger dans une « boîte » ou une autre, en l'occurrence, ici, la notion de : utile / nuisible.

Les indésirables

Malgré leur beauté, les chenilles sont considérées, par le jardinier, comme « nuisibles ». En effet, elles mangent à peu près tout dans le jardin et chacune a sa feuille préférée. Fort heureusement, certains



animaux en font leur repas favori, principalement les animaux appelés « insectivores », qui mangent donc principalement des insectes.

« Chenille auxiliaire (Doryctes entellus) »

Quelques animaux utiles

Voici quelques animaux utiles dans nos jardins.

Les **oiseaux** insectivores diurnes, qui ont un bec fin, sont parmi les plus représentés comme les diffé-

rentes espèces de mésanges. Et également, malgré que l'on ne les voit pas, tous les rapaces nocturnes, **chouettes** et **hiboux**, qui sont les rois de la destruction des rongeurs.

Il y a ensuite, les **reptiles** et les **batraciens**, même si beaucoup d'entre nous ne les aiment guère, ils sont cependant très utiles et dévorent beaucoup d'insectes et de petits rongeurs.

Ne pas oublier, les mammifères volants que sont les tiotes **chauves-souris**, discrètes et efficaces.

Et pour finir, un **animal** gentil mais piquant, le hérisson qui nous débarrasse de nombreuses larves.



« Mésange bleue (Parus caeruleus) »



« Coccinelle rouge (Coccinella septempunctata) »



« Hérisson commun (Erinaceus europaeus) »



« Grenouille (Anura) »



« Chauve-souris (Myotis) »

Leur protection !

Leur protection est à la fois extrêmement facile et difficile. Tout d'abord il ne faut, bien évidemment, pas traiter votre jardin; pas facile pour les inconditionnels du traitement chimique. Et facile, car en

hiver, il suffit de les nourrir et leur fabriquer des abris : souche, tas de bois, nichoirs, gros tas de feuilles. Vous voyez ... c'est facile ...



Vous voulez reprendre vos études !



INSTITUT UNIVERSITAIRE TOUS AGES DE BEAUVAIS

Accueil • Services • Contacts • 0293 000000 • Informations

Site Internet : <http://www.iut-tous-ages.beauvais.fr>

Structure(s) de rattachement : Université de Picardie Jules Verne (UPJV)



IUTA Beauvais

Nous vous proposons différentes actions à destination de tous les adultes :
 1. Actions de langues (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Portugais, Russe, ...)
 2. Actions de culture, Histoire du monde (Géographie du monde contemporaine)
 3. Actions de formation continue (Langue d'immersion, Anglais, ...)
 4. Actions culturelles (Cinéma, Théâtre, Musique, ...)
 5. Actions et formations pratiques (Informatique, Photo numérique, ...)

L'IUTA propose aussi des préparations de concours (BTS, ...)

Adresse

Campus de Beauvais-Beauvais, 100 rue de la République
 60000 Beauvais
 30 Avenue de la République
 ☎ 03 44 00 00 00 (09h - 18h)
 ✉ contact@iut-tous-ages.beauvais.fr

Concours photo

Vous aimez notre village !
 Vous aimez la photo !
 Vous voulez être publié(e) !

Alors, montrez-le en prenant une photo de Saint-Sulpice et la plus belle sera en **première de couverture** du P'tit St Su de Décembre 2015.

Conditions :

- **Ouvert uniquement** aux habitants de Saint-Sulpice,
 - Photo : en **mode** portrait (vertical),
 - **Taille** : mini 20 cm ou 2 500 pixels de haut,
 - **Format** : jpg
- **Envoi** : michel-saint-sulpice@orange.fr
 - **Date limite** : le 16 octobre 2015,
 - **Jury** : commission communication,
 - **Coût** : gratuit,
- **Droits** : la photo devra être libre de droit.

Obtenir une carte d'identité : 1ère demande

A demander auprès de la mairie

Pièces à fournir pour une première demande de carte d'identité

Si vous avez un passeport		Si vous n'avez pas de passeport
Votre passeport est valide	Votre passeport est périmé	
2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
Autorisation de résidence original + photocopie	Autorisation de résidence original + photocopie	Autorisation de résidence original + photocopie
Votre passeport original + photocopie	Votre passeport périmé (moins de 5 ans ou votre passeport périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie)	Acte de naissance de moins de 3 mois (extraits avec filiation ou copie intégrale) original
	Si le passeport est plus ancien : acte de naissance de moins de 3 mois (extraits avec filiation ou copie intégrale) : original	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un certificat de nationalité française original + photocopie
		Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un certificat de nationalité française original + photocopie

Pour plus d'informations, voir le site :
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1341.xhtml>

Avez-vous visité notre site internet ?



www.saint-sulpice-oise.fr

Numéro	Date	Objet de la délibération du Conseil Municipal
01/12/2014	19/12/2014	Négociation prix de vente du terrain Lot 1
2015-02-01	02/02/2015	Convention « Participation Citoyenne »
2015-02-02	02/02/2015	Actualisation du loyer de l'institutrice
2015-02-03	02/02/2015	Désignation d'un rédacteur pour l'acte administratif de la donation du terrain du plateau, rue de Beauvais
2015-02-04	02/02/2015	Adoption des restes à réaliser sur le budget commune
2015-02-05	02/02/2015	Demande de subvention au titre de la DETR
2015-03-01	11/03/2015	Convention avec l'UMO pour une analyse financière des finances locales
2015-03-02	11/03/2015	Adhésion au groupement de commande SE60 pour l'électricité et services associés
2015-03-03	11/03/2015	Validation des charges de fonctionnement de l'année 2014 à facturer au SIVOSAS
2015-03-04	11/03/2015	Convention avec le centre de Gestion de l'Oise pour le traitement des archives
2015-03-05	11/03/2015	Modification du temps de travail de l'agent administratif 1 ^{ère} classe
2015-03-06	11/03/2015	Augmentation du taux de l'IAT du cadre agent administratif 1 ^{ère} classe
2015-03-07	11/03/2015	Choix de l'entreprise pour le marché de la réfection du Pont du Lavoisier
2015-03-08	11/03/2015	Adhésion au Comité National d'Action Sociale
2015-03-09	11/03/2015	Renégociation du taux des emprunts de l'église
2015-03-10	11/03/2015	Renégociation du taux des emprunts de l'achat de la parcelle de la zone de la Brosserie
2015-03-11	11/03/2015	Modification des représentants du SIVOSAS
2015-04-01	07/04/2015	Vote du Compte de Gestion 2014 du Budget Principal
2015-04-02	07/04/2015	Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Principal
2015-04-03	07/04/2015	Affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget commune
2015-04-04	07/04/2015	Vote du budget Primitif Commune 2015
2015-04-05	07/04/2015	Vote du Compte de Gestion 2014 du Budget zone Nah
2015-04-06	07/04/2015	Vote du Compte Administratif 2014 du Budget de la zone Nah
2015-04-07	07/04/2015	Affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget de la zone Nah
2015-04-08	07/04/2015	Annulation de Mandats du budget de la zone NAH sur les exercices antérieurs
2015-04-09	07/04/2015	Vote du budget Primitif de la zone Nah 2015
2015-04-10	07/04/2015	Remboursement anticipé du prêt du budget de la zone de la Brosserie
2015-04-11	07/04/2015	Vote du Compte de Gestion 2014 du Budget Assainissement
2015-04-12	07/04/2015	Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement
2015-04-13	07/04/2015	Affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget Assainissement
2015-04-14	07/04/2015	Vote du budget Primitif Assainissement 2015
2015-04-15	07/04/2015	Vote du taux des trois taxes
2015-05-01	12/05/2015	Attribution de subventions aux associations
2015-05-02	12/05/2015	Actualisation du prix d'achat du prieuré rue des écoles
2015-05-03	12/05/2015	Suppression de la tranche conditionnelle 4 marché OISE TP
2015-05-04	12/05/2015	CCPT changement du siège social : de Nouilles à Neuilly en thelle
2015-05-05	12/05/2015	Retrait de la délibération portant sur le taux de l'indemnité d'Administration et de Technicité du secrétariat,
2015-05-06	12/05/2015	Mise en place de l'IAT
2015-06-01	02/06/2015	Travaux du bas du terrain de Football rue des écoles
2015-06-02	02/06/2015	Rénovation de l'Éclairage Public Rue de l'Ecole
2015-06-03	02/06/2015	Travaux du bas de la rue des Ecoles
2015-06-04	02/06/2015	Demande de subvention du football club de St Sulpice
2015-06-05	02/06/2015	Adhésion à la CCPT pour l'instruction des actes et autorisations liés à l'application du droit des sols (ADS).



ANDRÉ MELIQUE ET LE
CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITENT
DE PASSER UN

AGREABLE ÉTÉ
ET VOUS DONNENT RENDEZ-VOUS LE
5 SEPTEMBRE POUR LE SPECTACLE !